VILLE DE FORBACH

PLAN LOCAL D'URBANISME



SERVITUDES

Annexé au document d'urbanisme par mise à jour par arrêté municipal du 24 Janvier 2017

DATES DE REFERENC	CE
Date de référence	30.05.1980
Publication	13.09.1982
Approbation	04.09.1985

MODIFICATION	
27 novembre 1997	1
31 janvier 2003	2
31 janvier 2003	3
20 septembre 2005	4
20 septembre 2007	5
26 juin 2009	6
10 février 2011	7
28 septembre 2012	8
17 octobre 2016	9

REVISION	
7 juillet 1993	1
19 décembre 2003	2

MISE A JOUR	
10 janvier 2005	1
19 février 2013	2
30 avril 2013	3
24 juin 2014	4
30 juillet 2014	5
24 janvier 2017	6
	_

GUELLE & FUCHS Géomètres Experts 18 avenue Passaga 57600 FORBACH

22/11/2016

Liste des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
AS	Servitudes attachées aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement.	Loi n° 62.904 du 4 Août 1962. Décret n° 64- 158 du 15 Février 1964.	Arrêté préfectoral du 07.04.2000 portant établissement de servitudes sur fonds privés pour la pose de canalisations publiques d'assainissement sur le territoire des communes de FORBACH et MORSBACH.	Direction Départementale des Territoires Service Aménagement, Biodiversité et Eau 17, quai Paul Wiltzer BP 51035 57036 METZ 01
AC1	Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits.	Articles L.611-1 à L.624-2 du code du patrimoine et décrets d'application de la loi du 13 décembre 1913	Sont inscrites à I'I.S.M.H. les parties du Carreau Minier Vuillemin-Wendel mentionnées à l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 11.12.1998 dont le périmètre de 500 mètres touche FORBACH.	Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle 10, 12, Place St Etienne 57000 METZ
AC1	Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits.	Articles L.611-1 à L.624-2 du code du patrimoine et décrets d'application de la loi du 13 décembre 1913	Chapelle de SAINTE CROIX sur le Kreutzberg inscrite à 11.S.M.H. le 14/09/1937.	Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle 10, 12, Place St Etienne 57000 METZ
AC1	Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits.	Articles L.611-1 à L.624-2 du code du patrimoine et décrets d'application de la loi du 13 décembre 1913	Certaines parties du Carreau du Siège Simon 1 et 2 inscrites à IT.S.M.H. par arrêté préfectoral du 11.12.1998, complété par arrêté préfectoral du 11.07.2002.	Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle 10, 12, Place St Etienne 57000 METZ
BoisFor	BoisForêt Protection des bois et forêts soumis au régime forestier.	Circulaire interministérielle n° 77104 du 1er août 1977. Article 72 de la loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001. Décret n° 2003-539 du 20 juin 2003.	Forêts domaniale et communale de FORBACH.	Office National des Forêts (O.N.F.) Service départemental 1 rue Thomas Edison 57070 METZ

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
CanaTM D	0,0 100	Articles L555-1 et R555-30 b) du code de l'environnement	Arrêté préfectoral du 21 octobre 2016 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel existantes, exploitées par GRTGaz.	GRT GAZ - Réseau Transport - Région NORD-EST 24, Quai Ste Catherine 54042 NANCY Cedex
EL7	Servitudes d'alignement.	Edit du 16.12.1607 confirmé par Conseil du Roi du 27.2.1765 (abrogé par loi du 22/6/89, repris par code de voirie routière). Décret du 20/10/62 (RN). Décret du 25.10.38 modifié par décret du 6/3/61 (RD).Décret du 14/3/64 (Voies communales)	R.D.31: 06/02/1905 PK 14,347 à 15,925; R.D.31: 04/06/1913 PK 15,925 à 17,243; R.D.32B: 31/05/1899 PK 3,225 à 4,325.	Conseil Départemental de Moselle U.T.R. de SAINT-AVOLD Maison du Département 16 rue du Lac - BP 20099 57503 SAINT-AVOLD CEDEX
EL7	Servitudes d'alignement.	Edit du 16.12.1607 confirmé par Conseil du Roi du 27.2.1765 (abrogé par loi du 22/6/89, repris par code de voirie routière). Décret du 20/10/62 (RN). Décret du 25.10.38 modifié par décret du 6/3/61 (RD).Décret du 14/3/64 (Voies communales)	R.D. 603 : 09/09/1909 PK 82,859 à 83,612; 13,100 à 14,256	Conseil Départemental de Moselle U.T.R. de SAINT-AVOLD Maison du Département 16 rue du Lac - BP 20099 57503 SAINT-AVOLD CEDEX
EL7	Servitudes d'alignement.	Edit du 16.12.1607 confirmé par Conseil du Roi du 27.2.1765 (abrogé par loi du 22/6/89, repris par code de voirie routière). Décret du 20/10/62 (RN). Décret du 25.10.38 modifié par décret du 6/3/61 (RD).Décret du 14/3/64 (Voies communales)	R.D.31: 29/07/1891 PK 83,700 à 85,852; R.D.31: 29/06/1885 PK 11,830 à 12,148; R.D.31: 20/09/1905 PK	Conseil Départemental de Moselle U.T.R. de SAINT-AVOLD Maison du Département 16 rue du Lac - BP 20099 57503 SAINT-AVOLD CEDEX
11	Servitudes concernant les hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression relatives à la contruction et à l'exploitation de pipelines d'intérêt général.	Art. 11, loi 336 du 29/3/58, décret d'applic. 645 du 16/5/59. Circulaire et arrêté du 4/8/2006 modifié le 20/12/2010 (canalisations de transport de matières dangereuses).Décret 1241 du 05.10.2011. Arrêté du 15.2.2012. Décret 615 du 02.05.2012.	Décret du 24 février 1967 relatif au pipeline Total pétrochemicals Oberhoffen-Klarental.	TOTAL PETROCHEMICALS France chez TOTAL RAFFINAGE FRANCE Plateforme de FEYZIN - CS 76022 69551 FEYZIN Cedex

5/6

Servitudes relatives à	Article 12 modifié (loi du 15/6/1906). Art.	Gazoduc ST AVOLD - SARRE DN	GRT GAZ - Région NORD-EST
l'établissement des canalisations de transport de gaz.	298 (loi de finances du 13/7/1925). Art. 35 (loi du 8/4/46 modifiée). Décret du 23/1/64. Décret du 15/10/85. Circulaire+arrêté du 4/8/2006 modifiés le 20/12/2010. Décret n° 2011-1241 du 05/10/2011.	300.	Agence d'exploitation de Strasbourg Rue Ampère 67451 MUNDOLSHEIM Cedex
Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	Art.12 loi 15/6/1906 remplacé par L323-3 et suiv.+ L323-10 du code énergie. Art.298 loi finances 13/7/25. Art.35 loi 8/4/46 modifiée. Décret 6/10/67 et 11/6/70. Circulaire 24/6/70. Arrêté interminis. 17/5/2001. Art. R4534-107 et suivants code du travail	Réseau 20 KV.	EGD - Services Metz-Lorraine, Agence Ingénierie Réseaux allée Philippe Lebon, BP 80428 57954 MONTIGNY-LES-METZ CEDEX
Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	Art.12 loi 15/6/1906 remplacé par L323-3 et suiv.+ L323-10 du code énergie. Art.298 loi finances 13/7/25. Art.35 loi 8/4/46 modifiée. Décret 6/10/67 et 11/6/70. Circulaire 24/6/70. Arrêté interminis. 17/5/2001. Art. R4534-107 et suivants code du travail	Postes de transformation 225 kV de PETITE-ROSSELLE et 63 kV de FORBACH.	RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET TSA 30007 - 8 rue de Versigny 54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à : GMR Lorraine 12 rue des Feivres 57000 METZ
Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	Art.12 loi 15/6/1906 remplacé par L323-3 et suiv.+ L323-10 du code énergie. Art.298 loi finances 13/7/25. Art.35 loi 8/4/46 modifiée. Décret 6/10/67 et 11/6/70. Circulaire 24/6/70. Arrêté interminis. 17/5/2001. Art. R4534-107 et suivants code du travail	Lignes 225 kV PETITE ROSSELLE-ST AVOLD, PETITE ROSSELLE-SARREGUEMINES Lignes 63 kV FORBACH- MARIENAU 1 et 2 Ligne 2 x 63 kV MARIENAU - PETITE ROSSELLE	RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET TSA 30007 - 8 rue de Versigny 54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à : GMR Lorraine 12 rue des Feivres 57000 METZ
			22/11/2016 3/6

14

14

SERVICE RESPONSABLE

ACTE L'INSTITUANT

TEXTES LEGISLATIFS

NOM OFFICIEL

CODE

13

14

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
INF0	Canalisations AIR LIQUIDE	Circulaire BSEI et arrêté du 4 août 2006 modifié le 20 décembre 2010 relative aux canalisations de transport de matières dangereuses. Décret n°2011-1241 du 05 octobre 2011.	Pour information.	AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE Région Est Route nationale 57270 RICHEMONT
PPRi	Servitudes résultant des Plans de Prévention des Risques naturels (P.P.R.) - Inondations.	Périmètre institué en application de la loi n° 95-101 du 02.02.1995 et du décret n° 95-1089 du 05.10.1995 qui abroge l'article R.111.3 du Code de l'urbanisme.	Le Plan de Prévention du risque "inondations" de la Vallée de la Rosselle est approuvé par arrêté préfectoral du 23.07.2002.	Direction Départementale des Territoires, S.R.E.C.C./Urbanisme et Prévention des Risques, 17, quai Paul Wiltzer, B.P. 31035, 57036 METZ CEDEX 01
PT1	Servitudes de protection contre les perturbations électromagnétiques.	Articles L 57 à L 62-1 et R 27 à R39 du Code des PTT (loi n° 90-568 du 02.07.1990 relative à l'organisation du Service Public de la Poste et des télécommunications, modifiée par la loi du 26.7.1996 de réglementation des télécommunications), Article L 108.	Centre radio-électrique de FORBACH-KREUTZBERG, décret du 20.03.1968	TDF Alsace Lorraine 8 rue Gay Lussac 67201 ECKOLSHEIM
PT2	Servitudes de protection contre les obstacles .	Articles L 54 à L 56-1 et R 21 à R26 du Code des PTT (loi n° 90-568 du 02.07.1990 relative à l'organisation du Service Public de la PTT, modifiée par la loi du 26.07.1996), Décret n° 90-1213 du 29.12.90 relatif au cahier des charges de F.T.	Centre de FORBACH KREUTZBERG, décret du 05.04.1968.	TDF Alsace Lorraine 8 rue Gay Lussac 67201 ECKOLSHEIM
PT2	Servitudes de protection contre les obstacles .	Articles L 54 à L 56-1 et R 21 à R26 du Code des PTT (loi n° 90-568 du 02.07.1990 relative à l'organisation du Service Public de la PTT, modifiée par la loi du 26.07.1996), Décret n° 90-1213 du 29.12.90 relatif au cahier des charges de F.T.	L.H. NANCY - R.F.A. tronçon XOCOURT - SAARBRUCKEN, décret du 16.08.1989.	ORANGE UPR Nord-Est/Pôle Réglementation et Foncier 26 avenue de Stalingrad BP 88007 21080 DIJON Cedex 9

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
PT3	Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques.	Article L 45-1 à L 48 et L 53 du Code des PTT (loi du 26.07.1996 de Réglementation des télécommunications). Article D.408 et D.411 du Code des Postes et Télécommunications. Articles R.20-55 à R.20-62 du code des Postes et des communications électroniques.	Fibres optiques: F111/02 ST AVOLD-FORBACH, F111/03 FORBACH-SARREGUEMINES, F 111/06 FORBACH- SARREBRUCK.	ORANGE UPR Nord-Est/Pôle Réglementation et Foncier 26 avenue de Stalingrad BP 88007 21080 DIJON Cedex 9
PT3	Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques.	Article L 45-1 à L 48 et L 53 du Code des PTT (loi du 26.07.1996 de Réglementation des télécommunications). Article D.408 et D.411 du Code des Postes et Télécommunications. Articles R.20-55 à R.20-62 du code des Postes et des communications électroniques.	Câbles TRN N°391/02 ST AVOLD-FORBACH; 391/03 FORBACH-SARREGUEMINES; 4175 FORBACH-OETING; 452 FORBACH-FRONTIERE; 657.80 FORBACH CEX-NATIONAL.	ORANGE UPR Nord-Est/Pôle Réglementation et Foncier 26 avenue de Stalingrad BP 88007 21080 DIJON Cedex 9
PT3	Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques.	Article L 45-1 à L 48 et L 53 du Code des PTT (loi du 26.07.1996 de Réglementation des télécommunications). Article D.408 et D.411 du Code des Postes et Télécommunications. Articles R.20-55 à R.20-62 du code des Postes et des communications électroniques.	Câbles régionaux N° 16 METZ-SARREBRUCK; 1114 ST AVOLD-FORBACH;1050 FORBACH-SARREGUEMINES; 5751 FORBACH-FAREBERSVILLER; 5792 001 FREYMING-FORBACH; 5792 002 FORBACH-SARREGUEMINES; 5748 FORBACH NATIONAL-FORBACH STE CROIX.	ORANGE UPR Nord-Est/Pôle Réglementation et Foncier 26 avenue de Stalingrad BP 88007 21080 DIJON Cedex 9
Rtech	Servitudes relatives aux sites et sols pollués	Article L 515-12 du code de l'environnement	Arrêté préfectoral du 19 juin 2014 instituant des servitudes d'utilité publique sur le site du Triangle et des lagunes de l'ancienne cockerie de Marienau sur les communes de Morsbach et Forbach.	D.R.E.A.L. Service Prévention des risques 2 rue Augustin Fresnel BP 95038 57071 METZ Cedex 03

9/9

-	7
-	7
-	2
- 5	1
	-
=	4
F	
-	-
- 15	
è	n
y	4
- 2	7
=	
Ξ	
Ξ	
=	
	1
111111111111111111111111111111111111111	
	1
I II I	
II III	
I II I	A
I II I	AL

TEXTES LEGISLATIFS

NOM OFFICIEL

CODE

 \mathbf{T}_{1}

SERVICE RESPONSABLE

Servitudes relatives aux réseaux de chemins de fer. Zone en bordure de laquelle s'appliquent les serv. créées au profit du dom. Public

Ferrov.

Loi du 15.07.1845 sur la police des chemins de fer. Article 6 du décret du 30.10.1935 modifié par la loi du 27.10.1942 (servitude de visibilité sur les voies publiques et les croisements à niveau). Notice explicative : pour le report au PLU des servitudes

SNCF - Délégation territoriale Immobilière de REIMS 20 rue André Pingat 51096 REIMS CEDEX